Au plus près des exclus de l'accès à l'eau

Recommandations pour une gestion de l'eau inclusive, efficace et durable

Illustration au Tchad

© SIF/Vali FAUCHEUX

Secours Islamique France ■ Analyse et plaidoyer ■ **Mars 2012**

De **l'état des lieux** de la situation des pays d'Afrique subsaharienne émerge le constat d'un décalage important en matière d'accès à l'eau potable et assainissement de base avec le reste du monde. La région est soumise dans son ensemble à **un important et croissant stress hydrique**. Au Tchad, pays sur lequel se concentre le rapport, les progrès notables constatés en matière d'accès à l'eau potable restent encore largement insuffisants pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Il existe de fortes disparités, notamment entre zones rurales et zones urbaines, et les **lacunes restent énormes pour ce qui concerne l'assainissement.**

Les effets du changement climatique se font plus fortement sentir qu'ailleurs, en particulier en zone sahélienne, avec l'aggravation des sécheresses et leurs conséquences sur l'agriculture, l'élevage, la désertification. Ces bouleversements sont aggravés par deux facteurs :

- **La croissance démographique**, qui en Afrique subsaharienne et dans les pays du Sahel compte parmi les plus fortes de monde (augmentation au taux de 2,5% par an, 3,5% pour le Tchad), intensifiant ainsi le déséquilibre entre population et ressources naturelles.
- **L'irrégularité spatiale et temporelle de la répartition des ressources en eau** dans un pays comme le Tchad, avec des ressources en eau de surface, soumises à une grande variabilité et accessibles seulement sur une fraction du territoire et à une faible partie de la population, et d'importantes ressources souterraines mais au rythme de renouvellement mal connu.

Les conséquences de ce manque d'accès à l'eau et à l'assainissement sont visibles et multiples pour les populations concernées. La consommation d'une eau insalubre, la contamination microbienne liée au manque d'assainissement ont bien sûr des conséquences sur **la santé**, et les maladies liées à l'eau constituent un véritable fléau dans ces régions : au Tchad, la diarrhée demeure ainsi l'une des principales causes de la mortalité infantile. Les conséquences se font sentir également sur **la scolarisation des enfants**, mais aussi sur **les activités économiques** : le temps consacré à la corvée d'eau empiète sur le reste des activités. En outre, l'eau joue un rôle crucial pour l'économie, et en particulier pour les activités de l'agriculture et l'élevage. L'impact du manque d'eau est particulièrement grave également en ce qui concerne **la sécurité alimentaire**. En 2011, en zone sahélienne, le déficit hydrique et la mauvaise répartition des pluies ont entraîné une réduction des surfaces cultivées de 43%, et une baisse globale de la production de 56% par rapport à la moyenne des 5 dernières années. La crise alimentaire est annoncée pour l'été 2012.

La rareté de l'eau provoque **des conflits**, entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades et pose également des tensions pour la gestion des ressources en eau transfrontalières.

Enfin, le manque d'eau est non seulement source de pauvreté au niveau global, mais il aggrave les inégalités, en touchant plus durement les populations les plus vulnérables, et en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées ou handicapées, les populations vivant en zone rurale.

Face à la menace grandissante d'une pénurie en eau et aux conséquences du non accès à l'eau sur les populations, il est indispensable de mettre en place toutes les conditions pour assurer une répartition plus équitable de la ressource en eau entre les différentes régions, les différents usages et les différents types de population, à travers **une gestion plus efficace et pérenne du secteur de l'eau et de la ressource**. L'amélioration effective de l'accès à l'eau et à l'assainissement passe par des solutions touchant tous les aspects et tous les niveaux :

- La mise en place d'un **cadre politique, juridique et institutionnel** clair et cohérent ;
- La participation des usagers et **l'implication de l'ensemble des acteurs concernés** ;
- Le développement de **techniques** adaptées au contexte, accessibles à tous et acceptées par les usagers ;
- La mise à disposition de **moyens financiers** suffisants, tant par la mobilisation des ressources nationales que par le respect des engagements internationaux en matière d'Aide Publique au Développement et le développement de modes de financements innovants ;
- Le maintien de la disponibilité sur le long terme de la ressource en eau en préservant **l'environnement** et la biodiversité.

L'étude des stratégies et des politiques mises en place au Tchad par les différents acteurs permet de dégager ou d'illustrer **un ensemble de recommandations destinées aux principaux acteurs** intervenant dans l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans las pays les plus pauvres.

Recommandations générales aux gouvernements des pays bénéficiaires de l'aide, sur l'adoption d'un cadre juridique, politique et institutionnel qui favorise une gestion efficace et durable

- **Assurer une répartition équitable de la ressource en eau, entre les différents usages, régions et types de population**
  - Adopter une politique équitable, en faveur des populations les plus vulnérables et les plus pauvres : soutenir en priorité la mise en place d'infrastructures hydrauliques dans les zones rurales, en retard sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement ; adopter une politique financière qui prenne en compte les populations les plus pauvres
  - Adopter une gestion intégrée de l'eau entre les différents ministères du pays et entre les différents acteurs de l'eau (autorités publiques, ONG et secteur privé), qui tienne compte des objectifs sociaux, économiques et environnementaux

- **Mettre en place un cadre juridique et politique clair et cohérent**
  - En renforçant la législation relative au secteur de l'eau, notamment en intégrant le droit à l'eau et à l'assainissement en droit interne
  - Pour créer un environnement légal qui permette l'adoption de cadres stratégiques : stratégie de gestion participative, stratégie opérationnelle, stratégie financière pérenne et stratégie environnementale (gestion durable des ressources dans le respect de l'environnement)

Recommandations pour promouvoir la participation des acteurs de l'eau à tous les niveaux et renforcer leurs capacités

Aux gouvernements des pays bénéficiaires de l'aide

- **Garantir une gestion participative de l'eau, à travers l'implication des différents acteurs et la structuration de leur coordination**
  - Veiller à l'implication des bénéficiaires et à l'appropriation des projets pour l'eau et l'assainissement, à travers des comités de gestion de l'eau ou autres instances communautaires
- **Mettre en place un cadre juridique et réglementaire organisant et structurant la gestion et la maintenance des points d'eau**
  - Reconnaître la personnalité juridique aux instances de gestion communautaires pour favoriser le transfert de responsabilité officielle
  - Inciter à la création de réseaux au sein du secteur privé, associations d'artisans avec une personnalité juridique, et soutenir ces réseaux
  - Mettre en place des dépositaires régionaux de pièce de rechange des pompes sur tout le territoire
  - Préciser les relations juridictionnelles entre les associations communautaires, sociétés privées, regroupements d'artisans et diverses autorités administratives
  - Préciser les modalités de gestion des systèmes d'approvisionnement en eau et de la délégation de la maîtrise d'ouvrage aux communautés et aux associations statutairement reconnues et/ou aux sociétés privées
- **Renforcer les capacités des acteurs, à travers :**
  - La formation des usagers, au sein des comités de gestion de l'eau ou autre association communautaire, à la maintenance, à l'entretien et à la gestion des infrastructures, en accordant une attention spécifique aux femmes
  - La formation des entrepreneurs et techniciens locaux, pour développer une solide expertise locale
  - Le renforcement des acteurs publics nationaux : renforcement au niveau national du Ministère de l'Eau et de l'Environnement, renforcement au niveau local des instances représentatives
  - La décentralisation et le renforcement des autorités locales
- **Garantir la régulation du secteur, à travers :**
  - La mise en place d'une autorité indépendante régulatrice, intervenant aux niveaux national et local, et intégrant tous les acteurs de l'eau
  - La création d'un cadre de concertation multi-acteurs pour favoriser une gestion intégrée des ressources en eau
  - L'élaboration de guides-pratiques à destination des différents acteurs

Aux acteurs de la solidarité internationale (bailleurs de fonds et ONG)

- Maintenir un dialogue permanent avec les autorités publiques des pays d'intervention sur la mise en oeuvre des programmes de solidarité
- Travailler avec les autorités publiques pour la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel clair
- Respecter et appliquer la politique stratégique mise en place par l'Etat concerné

Recommandations aux Etats et autres acteurs intervenant dans l'approvisionnement en eau potable pour des solutions techniques adaptées, accessibles et pérennes

- S'assurer, préalablement à toute construction, de l'acceptabilité de la solution par la population et de son adaptation au contexte, par la prise en compte des facteurs naturels, démographiques et sociaux
- Etendre les services d'approvisionnement en eau potable aux populations encore privées d'installations adéquates, en incluant les populations les plus vulnérables, notamment les populations vivant en milieu rural, et en cherchant à atténuer les disparités régionales
- En zones urbaines et périurbaines, privilégier le raccordement aux réseaux existants, qui garantit une plus grande qualité de service

Recommandations pour des financements équitables et pérennes

Aux pays donateurs

• Mobiliser les financements annoncés et augmenter les financements consacrés au secteur de l'eau et de l'assainissement, en toute transparence
• Publier un bilan annuel de l'aide (bilatérale et multilatérale) accordée au secteur de l'eau, en précisant les domaines qu'elle comprend et en distinguant ce qui relève du sous-secteur « eau potable et assainissement », les prêts et les dons, les principaux projets et pays qui en bénéficient
• Orienter les financements internationaux vers les populations les plus démunies, à travers :
  - Un rééquilibrage entre les prêts et dons
  - Un rééquilibrage entre les projets consacrés aux grosses agglomérations et la desserte en eau potable et assainissement de base, en milieu rural
  - Un ciblage de l'Aide Publique au Développement vers les pays ayant les plus forts besoins, en particulier les pays les plus pauvres comme les Pays les Moins Avancés
• Promouvoir et développer de nouveaux outils de financement, additionnels aux instruments traditionnels (sans se substituer), tels
  - La taxe sur les transactions financières internationales
  - Les mécanismes de solidarité décentralisés, qui permettent de financer des projets via des redevances prélevées sur les services d'eau au Nord
  - Les fonds dédiés : renforcement de la Facilité Eau (Union Européenne), utilisation pour le secteur de l'eau et de l'assainissement du Fond d'adaptation créé dans le cadre du protocole de Kyoto

Aux gouvernements des pays bénéficiaires de l'aide

• Mobiliser davantage les budgets nationaux en faveur du secteur de l'eau et de l'assainissement, en faisant de ce secteur une priorité nationale
• Orienter les financements internationaux vers les populations les plus démunies, en privilégiant l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural
• Veiller à l'efficacité des financements, en investissant d'avantage dans la mise en place de mesures d'accompagnement visant à assurer un cadre durable aux infrastructures créées
• Mettre en place des systèmes tarifaires équitables, qui ne pèsent pas de façon disproportionnée sur les populations les plus pauvres
• Mettre en oeuvre des mécanismes de financements innovants au niveau local, qui permettent de mettre directement en lien les usagers avec les collectivités locales et de renforcer la gestion communautaire

Recommandations aux gouvernements des pays bénéficiaires de l'aide pour veiller à la pérennité et la qualité de la ressource en eau

• Evaluer et suivre les ressources en eau à travers des systèmes d'observation et de recherche sur l'impact du changement climatique sur les risques liés à l'eau, et des mécanismes de connaissances et d'information de l'eau harmonisés aux niveaux national et régional et au niveau des bassins pour permettre une gestion et une utilisation de la ressource intégrée
• Adopter des politiques d'économie de la ressource en eau
  - Réflexion sur le développement de ressources alternatives en zone aride et le recyclage des eaux usées
  - Information, sensibilisation et formation des utilisateurs, des gestionnaires et des autorités concernées sur les économies d'eau et responsabilisation individuelle
• Adopter des plans internationaux, nationaux et locaux d'adaptation au changement climatique portant notamment sur l'eau
• Mettre en place des politiques nationales de réduction des risques liés à l'eau

20 ANS D'ACTIONS SOLIDAIRES
Adresse postale : 10, rue Galvani - 91300 Massy – France
Siège social : 58, boulevard Ornano - 93200 Saint-Denis – France
Tél. : +33 (0) 1 60 14 14 14 - Fax : +33 (0) 1 60 14 14 13
Web : www.secours-islamique.org
AGRÉÉE PAR COMITÉ DE LA CHARTE don en confiance